

	Conseil du 7 juillet 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2017-416

Blanquefort - ZAC - Cession d'un terrain d'environ 7 123 m² à la SCI (Société civile immobilière) Alvir - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Many Vigier équipements est une entreprise spécialisée dans l'aménagement et la pose d'équipements et accessoires pour véhicules utilitaires légers professionnels (artisans, BTP : bâtiments et travaux publics, pompiers, administrations...). Bordeaux Métropole et la ville de Blanquefort accompagnent depuis plusieurs années dans son développement cette PME (petite et moyenne entreprise) de 25 salariés qui s'est implantée en 2008 au nord de la zone industrielle de Blanquefort.

La société Elitt a été fondée en 2014 par deux ingénieurs qui ont conçu et fabriqué un camion spécifique tout terrain destiné à la lutte contre les incendies. Elle est implantée dans des locaux provisoires à Bassens.

En juin 2016, au regard des synergies de compétences et de clientèle entre ces deux sociétés, les dirigeants de Many Vigier équipements ont décidé de s'associer aux deux fondateurs et sont entrés au capital de la société Elitt.

En janvier 2017, la société Elitt qui s'inscrit dans un marché de niche très spécifique, avec un potentiel de fabrication de 40 véhicules de pompier par an, a recherché un nouveau site d'implantation adapté à sa phase de croissance.

Bordeaux Métropole a identifié un foncier répondant aux attentes de la société, situé sur la ZAC (zone d'aménagement concerté) de Blanquefort, rue Jacques Cartier. Il s'agit de la parcelle cadastrée AS 322, d'une superficie d'environ 7 123 m². Elle est située en zonage US 8 (artisanat et industrie légère).

La construction d'un nouveau bâtiment industriel, entièrement dédié à cette activité, permettra à la société Elitt d'intégrer entièrement la fabrication des véhicules en partie sous-traitée à ce jour.

Cette société envisage de recruter du personnel, une quinzaine d'emplois à Blanquefort, et de porter à terme son effectif à une vingtaine de personnes.

La SCI Alvir prévoit d'investir 1 million d'euros pour la construction de son nouveau bâtiment d'exploitation d'une superficie d'environ 1600 m² (ateliers et bureaux).

Le projet retenu s'inscrit en compatibilité avec les politiques métropolitaines de développement économique visant à accroître les capacités d'accueil de PME/PMI (petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries) et l'emploi productif sur le territoire. Il a reçu un accueil favorable de la commune de Blanquefort.

La SCI (société civile immobilière) Alvir a déposé un permis de construire afin de démarrer l'exploitation de la société Elitt à Blanquefort courant 2018.

Saisis dans le cadre de la loi du 08 février 1995, les services de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) ont évalué le terrain à 45 € hors taxe/m² de terrain par communiqué n° 056V0624 du 5 avril 2017.

La vente de ce terrain s'effectue au prix de 384 642 € dont 64 107 € de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable sur la totalité du prix de cession, soit un prix hors taxe (H.T) de 320 535 € (45 € hors taxe/m² terrain).

Afin de concrétiser l'engagement de la société civile immobilière Alvir, ladite société a signé la convention valant promesse d'achat.

La présente délibération ne vaudra levée d'option qu'à compter de sa notification à la SCI Alvir, dans les conditions prévues dans ladite promesse.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Plan local d'urbanisme 3.1 approuvé par délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016,

VU l'avis de la DIE N°056V0624 du 5 avril 2017,

VU la convention valant promesse unilatérale d'achat signée par la SCI Alvir,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de développer des locaux d'activités sur le secteur de la ZAC de Blanquefort.

DECIDE

Article 1 : la cession du terrain de 7 123 m² environ (parcelle AS 322) sis rue Jacques Cartier à Blanquefort, à la société civile immobilière Alvir, ou à tout autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle pour le financement de l'opération, pour un montant de 384 642 € dont 64 107 € de TVA à 20% pour la surface considérée, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer l'acte authentique de vente et tous les actes s'y rapportant éventuellement.

Article 3 : le montant de la recette sera perçu au chapitre 77, article 775, fonction 61, du budget général de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUILLET 2017	Pour expédition conforme, le Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 13 JUILLET 2017	Madame Virginie CALMELS